

CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DU PARC

33 rue des Bûchers 31400 TOULOUSE
Tel : 05 61 36 66 00 – Fax : 05 61 36 69 53

VOTRE ENFANT VA AVOIR UNE ÉCHOGRAPHIE

Madame, Monsieur,

Votre médecin a proposé à votre enfant une échographie. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez, en effet, la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen qui doit répondre à un problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur l'état de santé de votre enfant ainsi que sur les médicaments qu'il prend (liste écrite des médicaments).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'échographie utilise des ultrasons émis par une sonde et transmis dans les tissus qui les réfléchissent pour former une image de la région examinée. Elle peut être couplée à une sorte de radar pour l'étude des vaisseaux (doppler).

Le but de cet examen est de rechercher une lésion en rapport avec les symptômes présentés par votre enfant.

Votre enfant sera allongé dans une pièce sombre pour faciliter la lecture des images. Un gel sera appliqué sur sa peau pour permettre la transmission des ultrasons. L'examen fournit des images en mouvement, contrôlées sur un écran. Il dure en moyenne une quinzaine de minutes.

La coopération de votre enfant est nécessaire lors de la réalisation de l'échographie. Votre collaboration sera utile notamment s'il est petit et si vous acceptez de rester à son côté pour lui parler pendant l'examen. Un médecin radiologue réalisera l'examen et vous en expliquera les étapes successives.

L'échographie est probablement l'examen médical comportant le moins de risques.

Les procédures d'entretien et les règles d'hygiène qui y sont appliquées sont les mêmes que celles des secteurs de soin équivalents. Compte tenu de la technique de l'échographie (imagerie par coupes), de ses limitations techniques (présence de gaz, parois abdominales épaisses, interpositions osseuses) il peut arriver que des organes ne soient qu'incomplètement explorés, une autre méthode d'imagerie sera alors proposée. L'agitation non contrôlée de l'enfant peut également limiter la qualité de l'examen.

CONSIGNES :

Apporter le jour de l'examen :

- La demande d'examen, la carte vitale, la mutuelle et l'attestation de droit de la sécurité sociale.
- Le produit de contraste si demandé et les anciens examens qui n'ont pas été faits chez nous.

Pensez à lui faire retirer les bijoux, montre, etc.

***Pour les échographies hépatobiliaires :** votre enfant doit être à jeun, sans boire ni manger durant les 6 heures précédant l'examen.

***Pour les échographies abdomino-pelviennes :** votre enfant doit être à jeun de 6h. La vessie devra être pleine.

***Pour les échographies rénales / pelviennes :** la vessie devra être pleine.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que votre enfant est amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Conditions d'utilisation de vos données personnelles

Les données personnelles communiquées sont nécessaires aux fins d'employer des techniques d'imagerie adaptées à l'état de santé de votre enfant mineur. Elles sont destinées au CIM du Parc. En remplissant ce document, vous acceptez que le CIM du Parc mémorise et utilise les données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer vos échanges et interactions avec leurs services et de vous assurer une prestation sécurisée. Afin de protéger la confidentialité des données personnelles de votre enfant, le CIM du Parc s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager les renseignements vous concernant avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (n°2016/679), en dehors des nécessités liées à votre parcours médical. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement, à tout moment et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, ainsi que d'organiser le sort de ces données post-mortem. Vous pouvez exercer ces droits par courrier adressé à CIM du Parc - à l'attention du DPO- 33 Rue des Bûchers 31400 Toulouse ou par courrier électronique à docteurcadel@gmail.com. Un justificatif d'identité pourra alors vous être demandé. Nous conservons les données de votre enfant pendant la période de prise en charge de son dossier médical puis pendant la durée de prescription légale aux fins probatoires et de gestion des dossiers.

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du suivi médical de mon enfant mineur pour les finalités décrites ci-dessus

CONSENTEMENT ECLAIRE SUITE AUX INFORMATIONS DONNEES PAR LE MEDECIN REALISANT L'EXAMEN.

(Loi n°2002-303 du 4 mars 2002)

Nom et prénom de l'enfant Né le :

Nom et prénom du Représentant légal : Lien :

Date : Signature :

Donne son accord pour que l'examen soit réalisé.

Adaptation de la fiche SFR - FO Consentement Parental pour Mineur Échographie – version 1 – 29/09/2020